



# DoC'Actus

Bulletin d'information du centre de documentation en santé au travail en Limousin

**N°86, Mars 2015**

**Rappels des textes réglementaires [JORF, JOUE, norme, ...] : page 2**

**Les brèves : page 6**

**Rapports et études : page 10**

**Sur le Web : page 12**

**Les chiffres en plus : page 13**

**Actes congrès, colloques : page 13**

**La boîte à outils : page 13**

**Histoire : page 15**





[Avis](#) aux organisations professionnelles d'employeurs et de salariés. Mise sur le marché des substances et mélanges : vers la suppression dans le code du travail des dispositions concernant l'ancien système de classification

**Commentaires Editions Législatives :**

Afin d'aligner les dispositions du code du travail sur le nouveau système de classification prévu par le règlement n° 1272/2008 (CLP) du 16 décembre 2008, un projet de décret prévoit la modification du code du travail sur les points suivants :

- l'actualisation de l'article R. 4412-3 du code du travail sur la définition des agents chimiques dangereux ;
- l'actualisation de l'article R. 4412-60 du code du travail sur la définition des agents CMR ;
- le toilettage du chapitre du code du travail relatif à la mise sur le marché des substances et mélanges afin de supprimer toutes les dispositions relatives à l'ancien système de classification, abrogé et remplacé au 1er juin 2015 par le règlement CLP, qui deviennent donc sans objet.

Ce projet de décret peut être consulté, pendant une durée de quatre semaines, à la direction générale du travail (mail : [dgt.ct2@travail.gouv.fr](mailto:dgt.ct2@travail.gouv.fr)).

## Extraits du Journal Officiel de l'Union Européenne

[RÈGLEMENT D'EXÉCUTION \(UE\) 2015/232 DE LA COMMISSION du 13 février 2015](#) modifiant et rectifiant le règlement d'exécution (UE) no 540/2011 en ce qui concerne les conditions d'approbation de la **substance active «composés de cuivre»**.

[Communication de la Commission](#) dans le cadre de la mise en œuvre de la directive 2006/42/CE du Parlement européen et du Conseil relative **aux machines** et modifiant la directive 95/16/CE.

[DÉCISION D'EXÉCUTION \(UE\) 2015/27 DE LA COMMISSION du 7 janvier 2015](#) relative à la publication avec restriction au Journal officiel de l'Union européenne de la référence de la norme EN 474-1:2006+A4:2013 sur **les engins de terrassement** en vertu de la directive 2006/42/CE du Parlement européen et du Conseil

[DÉCISION D'EXÉCUTION \(UE\) 2015/217 DE LA COMMISSION du 10 avril 2014](#) autorisant les États membres à adopter certaines dérogations en vertu de la directive 2008/68/CE du Parlement européen et du Conseil relative au **transport intérieur des marchandises dangereuses**.

[RÈGLEMENT \(UE\) 2015/282 DE LA COMMISSION du 20 février 2015](#) modifiant les annexes VIII, IX et X du règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant **l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques**, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), en ce qui concerne l'étude étendue de toxicité pour la reproduction sur une génération

[RÈGLEMENT D'EXÉCUTION \(UE\) 2015/292 DE LA COMMISSION du 24 février 2015](#) approuvant le **dioxyde de carbone** en tant que **substance active** destinée à être utilisée dans les produits biocides du type 15.

## Jurisprudence

**Médecine du travail : le refus d'adapter un poste et ses conséquences :** Le fait pour un employeur de refuser d'adapter le poste de travail conformément aux préconisations du médecin du travail et de lui confier (de manière habituelle) une tâche dépassant ses capacités, met en jeu la santé du salarié. Ce refus justifie donc la prise d'acte par l'intéressé de son contrat de travail, mais peut également constituer un harcèlement moral. C'est ce que vient de rappeler la Cour de Cassation. [Cass. Soc., 07.01.15, n°13-17.602.](#)

- [En savoir plus...](#)

**Un salarié ne peut modifier un équipement de protection sans en informer son employeur ou ses collègues.** Dans son arrêt, la Cour rappelle qu'un salarié ne doit pas modifier un équipement de protection sans l'accord de son employeur. Faute de quoi, en cas d'accident du travail, la victime ne pourra engager la responsabilité de son employeur. [Cass. Civ. n° 14-10029 du 22 janvier 2015](#)

**Approches jurisprudentielles des risques psychosociaux** - Qualification, évolutions, actualité : Michaël PRIEUX, Inspecteur du travail. Version 5, actualisée au 14/01/2015 - 124 pages.  
[Télécharger le document sur le site Souffrance & Travail](#)

## Normes

**Bientôt une norme pour la prévention des TMS :** L'AFNOR prépare actuellement une norme d'application volontaire ayant pour finalité d'aider les préventeurs à mieux évaluer et prévenir les conséquences des activités manuelles répétitives. Cette nouvelle norme de prévention des TMS devrait ainsi être disponible en **mai 2015**. [Preventica.com](#), le 30/01/2015.

## En direct du Sénat

**Cannabis : Une proposition de loi autorisant la vente et un usage non thérapeutique du cannabis doit être réexaminée prochainement au Sénat.** Le 28 janvier dernier, une [proposition de loi](#) d'Esther BENBASSA a été déposée afin d'autoriser, de façon très encadrée, la vente au détail aux personnes majeures et l'usage de cannabis et produits dérivés. Partant du postulat que la consommation de cannabis en France est une réalité et que les chiffres sont édifiants en la matière, qu'il s'agit donc là d'un véritable problème de santé publique auquel la réponse pénale reste inefficace, les sénateurs concernés proposent de réglementer l'usage de cannabis. [Net-iris.fr](#), le 19/02/2015.

## Les tweets du mois



**François Rebsamen** ✓

@frebsamen

Follow

Dès le mois de mai 2015, l'autorisation préalable d'embauche d'apprentis pour des travaux dits dangereux sera supprimée #QAG

4:04 PM - 29 Jan 2015

4 RETWEETS 1 FAVORITE



**François Rebsamen** ✓

@frebsamen

Follow

La situation des saisonniers fait l'objet d'une mobilisation de mes services sur les conditions de travail et de vie des saisonniers #QAG

4:09 PM - 4 Feb 2015

4 RETWEETS 1 FAVORITE



## Les brèves :

**Les services interentreprises et la prévention des RPS.** Quel rôle pour le médecin du travail ? Comment peut s'organiser le travail en pluridisciplinarité ? Comment rendre l'entreprise actrice de la prévention des RPS ? [Retrouvez différents éléments de réflexion dans cet entretien](#) avec deux médecins du travail (AST 62/59). *ISTNF, novembre 2014.*

**Petit rappel : Document unique : évolution au 1er janvier.** Depuis le 1er janvier dernier, l'articulation entre les fiches de prévention des expositions à la pénibilité et le document unique d'évaluation des risques a été renforcée. L'employeur est ainsi tenu de noter en annexe du document unique, certaines informations relatives à la pénibilité :

- les données collectives sur l'évaluation des expositions individuelles des salariés aux facteurs de risques de pénibilité afin d'aider à l'établissement de ces fiches de prévention notamment à partir de l'identification de situations types d'exposition ;
- la proportion de salariés exposés aux facteurs de risques professionnels au-delà des seuils. Cette proportion est actualisée en tant que de besoin lors de la mise à jour du document unique ;

[Décret n° 2014-1158 du 9 octobre 2014](#) relatif au document unique d'évaluation des risques et aux accords en faveur de la prévention de la pénibilité.

**Les conditions de travail des saint-bernards de Zermatt dénoncées :** La Protection suisse des animaux s'est une nouvelle fois indignée des conditions de travail et de détention des dix saint-bernards qui posent avec les touristes à Zermatt. [Rtf.ch](#), le 24/01/2015.

**Le médecin du travail peut-il émettre un avis d'inaptitude définitive au poste de travail pour une salariée enceinte ?** Dans ce cas précis, il s'agit d'une salariée vue par le médecin du travail en visite de reprise à la suite d'un an d'arrêt de travail consécutif à un accident de travail, consolidé par le médecin conseil de la sécurité sociale. La particularité de l'affaire est que la salariée est enceinte et que la grossesse n'a pas encore été déclarée à l'employeur. [En savoir plus par l'équipe juridique de l'ISTNF](#), le 29/01/2015.

**Qualité de l'air au bureau : des dangers connus mais sous-évalués.** Il existe aujourd'hui peu d'information sur la qualité de l'air dans les bureaux, bien que la nature des polluants soit connue. En 2013, l'Observatoire de la qualité de l'air intérieur (OQAI) a lancé la première grande campagne française de mesures sur le sujet. Mais l'étude piétine, en particulier à cause du refus des entreprises d'y participer. Les mesures réalisées par différents bureaux d'études ne sont quant à elles pas rendues publiques. [Novethic.fr](#), le 02/02/2015.

**Travail : le coût du présentisme plus élevé que celui... de l'absentéisme.** Avec la crise, les employés sont plus enclins à venir travailler en toutes circonstances. Or un salarié présent à son poste mais fatigué ou malade est peu productif, ce qui a un coût considérable pour l'entreprise. [Lefigaro.fr](#), le 06/02/2015.

**Le préjudice d'anxiété reconnu pour la première fois pour d'anciens mineurs de Lorraine :** Dix anciens mineurs du bassin houiller lorrain ont vu reconnaître par la justice prud'homale à Longwy (Meurthe-et-Moselle) leur préjudice d'anxiété lié au risque de contracter de graves maladies professionnelles. Une telle reconnaissance par la justice est une première en France pour d'anciens mineurs, après un arrêt fondateur de la Cour de cassation, qui en 2010 avait accordé le préjudice d'anxiété à la catégorie spécifique des travailleurs de l'amiante. [humanite.fr](#), le 06/02/2015.

**Pénibilité : la loi à l'épreuve du terrain :** La nouvelle réglementation mesurant la pénibilité au travail est entrée en vigueur le 1er janvier. Focus sur quatre secteurs particulièrement concernés : l'hospitalisation privée, la filière viande, les transports routier et aérien. [Lesechos.fr](#), le 09/02/2015.

**ITW : Bernard Fontaine a été interviewé par la revue Entreprise & Santé.** Référence nationale en matière de médecine du travail et internationale en matière de toxicologie industrielle, le docteur Bernard Fontaine a vécu, de l'intérieur, le passage de la médecine du travail à la santé au travail. Très attentif à la rigueur scientifique et juridique, il reste attaché aux fondamentaux de la médecine du travail. Il livre son regard vis-à-vis des entreprises. [Entrepriseetsanté](#), le



**Violences en cuisine : levons le voile.** Il y a d'abord les faits : un apprenti volontairement brûlé sur les bras avec une petite cuillère chauffée à blanc. Un lieu, un auteur....Jusqu'à maintenant de tels actes ne sortaient pas de l'antichambre des cuisines. [Atabula](#), le 10/02/2015.

**La prévention dans le BTP en 2012 :** La CAPEB, la CNATP, IRIS-ST et l'OPPBTP publient la deuxième note de synthèse de l'Observatoire des formations à la prévention suivies par les entreprises artisanales du BTP. La prévention constitue le 2ème domaine de formation avec 40% des formations suivies, soit une augmentation de 22% des stagiaires formés par rapport à 2011. [istnf.fr](#), le 10/02/2015.  
[Lisez l'information sur le site capeb.fr](#)

**Loi handicap: Un bilan amer dix ans après le vote.** La loi visait à rendre les lieux publics et transports accessibles dans un délai de 10 ans, soit au 1er janvier 2015. En raison du retard accumulé depuis 2005, seulement 40% des établissements recevant du public (ERP) sont aujourd'hui accessibles. [20mn.fr](#), le 11/02/2015.

**La Cour des comptes souligne une prévention mieux ciblée, en fonction de la sinistralité.** En 2013, dans son rapport annuel, la Cour des comptes préconisait que les efforts des caisses d'assurance retraite et de santé au travail soient concentrés sur les entreprises connaissant de nombreux sinistres. Dans la convention d'objectifs et de gestion relative aux accidents du travail et maladies professionnelles (AT-MP) 2014-2017, un programme prévoit que les efforts de prévention se focalisent sur un nombre restreint de risques ou de secteurs d'activité, tels que les troubles musculosquelettiques, chutes dans le TP, ou encore l'exposition à certains cancérigènes, et que les résultats et impacts –notamment sur la sinistralité –des actions décidées soient mesurés. Cela permet à la Cour des comptes de souligner ce point dans la catégorie des "recommandations d'amélioration de la gestion" qui ont été "rapidement mises en œuvre".  
*Actuel/HSE, le 13/02/2015*

**Le Plan 2015 de l'EU-OSHA disponible en français.** Le plan 2015 de l'agence Européenne de santé et sécurité au travail présenté en anglais dans la newsletter de janvier est maintenant disponible en langue française. [Le plan 2015 en français](#)

**Burn-out : les juges de plus en plus attentifs à la souffrance au travail** Prévenir les risques psychosociaux est l'une des priorités du troisième plan "Santé au travail" du gouvernement. Les tribunaux y sont déjà sensibilisés. [Le point.fr](#), le 12/02/2015.

**Modification de l'agrément d'un SSTI pour méconnaissance des conditions de fonctionnement** Lorsque, en cours d'agrément, le Direccte constate que les conditions de fonctionnement du SST ne satisfont pas aux obligations légales et réglementaires, il peut, après avis du MIRT, notamment modifier l'agrément délivré. En l'espèce, un syndicat sollicite l'annulation de la décision du 19 juin 2014 par laquelle le Direccte avait accordé l'agrément pour 5 ans à un service de santé au travail interentreprises (SSTI). Le 8 décembre 2014, par une décision implicite le ministre chargé du travail rejette la demande du syndicat. [Décision de la Direction Générale du Travail du 22 janvier 2015.](#) *ISTNF*, le 13/02/2015.

**Fonctionnaires au bord du burn-out ?** C'est un document long de sept pages qui est parvenu au siège de la rédaction de « L'Est Républicain » de façon anonyme. Il s'agit d'une lettre écrite par un médecin du travail, adressée au directeur de la Direccte, dans laquelle elle alerte sur la souffrance des salariés sous sa surveillance médicale. [estrepublikain.fr](#), le 16/02/2015.

**A partir du 1er juillet, l'habilitation sera obligatoire pour travailler sur une installation ou du matériel électrique.** Les organismes privés et publics doivent s'assurer que leurs employés opérant sur une installation ou un matériel électriques disposent bien d'une habilitation correspondant à leurs tâches. [Info.expoprotection](#), le 16/02/2015.



**E-cigarette - Des recommandations et de nouvelles données :** L'Académie nationale de Pharmacie a livré ses recommandations dans ce domaine et préconise de réserver son usage au sevrage tabagique. Mais, quels sont les taux d'abstinence en pratique ? Il est encore difficile de répondre à cette question, les études étant fort peu nombreuses. Une récente revue de la littérature de la bibliothèque Cochrane apporte de nouveaux éléments de réponse. Académie nationale de Pharmacie - 02/2015.

- [Télécharger le communiqué de presse](#) de l'académie nationale de pharmacie - 03/02/2015
- [Lire le résumé de l'article de la revue Cochrane](#) /17/12/2014 [ine inegliche ine ze texte]
- [Lire l'article sur le site JIM](#)

**Drogues et conduites addictives. Comprendre, savoir, aider :** Ce livre permet de mieux connaître le cannabis, la cocaïne, l'ecstasy, l'héroïne et autres opiacés, amphétamines, MDMA (ecstasy) et nouvelles drogues de synthèse, alcool, tabac, produits dopants et médicaments psychoactifs : leurs effets et leurs dangers, les différents comportements de consommation, les données épidémiologiques (chiffres clés avec leurs sources), les législations en vigueur, comment agir et aider, quelques repères historiques, une sélection d'ouvrages et documents pour aller plus loin, un lexique, les sites internet utiles et les lignes téléphoniques pour être aidé. Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives, [INPES](#) - 12/2014 - **228 pages.**

**Contrôle des SMS : une jurisprudence plutôt « lol » pour les employeurs** Les SMS envoyés ou reçus par le salarié sur le téléphone mis à sa disposition par l'entreprise pour son travail sont présumés avoir un caractère professionnel. L'employeur peut donc les lire, sauf s'ils sont identifiés comme « personnels ».

Editions Législatives, le 25/02/2015. [Cass. com., 10 févr. 2015, n° 13-14779](#)

### **INVS en région Limousin :**

- [Surveillance sanitaire en région Limousin. Point au 27 février 2015.](#)

La grippe en Limousin Depuis le début janvier on note aux urgences hospitalières du Limousin, une augmentation progressive et très intense par rapport à l'an passé des passages pour grippe et syndrome grippal. Les niveaux atteignent 120 passages par semaine soit 3% de l'ensemble des passages aux urgences de la région et 460 consultations (25%) chez SOS Médecins Limoges. L'impact sanitaire de l'épidémie de grippe est d'autant plus fort que les virus A(H3N2) qui représentent 60 % des virus grippaux identifiés cette année sont majoritairement des variants par rapport à la souche...

- [Surveillance sanitaire en région Limousin. Point au 19 février 2015.](#)
- [Surveillance sanitaire en région Limousin. Point au 13 février 2015.](#)
- [Surveillance sanitaire en région Limousin. Point au 6 février 2015.](#)

### **INVS en région Aquitaine :**

- [Surveillance sanitaire en région Aquitaine. Point épidémiologique au 26 février 2015.](#)
- Bulletin de veille sanitaire : [n°18 - Janvier 2015](#). La surveillance syndromique en Aquitaine.



**L'état de santé de la population en France - Édition 2015** : La DREES publie la 6e édition du rapport sur l'État de santé de la population en France, rédigé avec l'ensemble des producteurs de données. À travers plus de 200 indicateurs, ce panorama détaillé de la santé conjugue approches par population, par déterminants et par pathologies, illustrant l'état de santé globalement favorable des Français. Il met également en lumière les principaux problèmes de santé auxquels sont confrontés les politiques publiques, dont les inégalités sociales de santé. **Les pathologies et incidences liées à l'environnement professionnel et aux conditions de travail sont également détaillées ainsi que celle liées aux addictions.** [DREES](#), le 12/02/2015.

- [Rapport](#)
- [Synthèse](#)
- [Données](#)

**TMSms /Des indicateurs en santé travail** : Les troubles musculosquelettiques du membre supérieur en France Dans ce document, le lecteur trouvera des données sur leur fréquence en termes de prévalence et d'incidence, ainsi que sur la fréquence des expositions aux principaux facteurs de risque connus, selon le sexe, l'âge, les catégories professionnelles et les grands secteurs d'activité. Il trouvera également des informations sur la part des TMS des membres supérieurs attribuable au travail, selon les catégories professionnelles et les grands secteurs d'activité et sur l'ampleur de la sous-déclaration au titre des tableaux de maladies professionnelles indemnisables. Enfin, un certain nombre de questions permettent de mettre en perspective les résultats présentés. *INVS, le 10/02/2015.*

- Télécharger le [rapport](#) [pdf - 1,39 Mo]
- Télécharger la [synthèse](#) [pdf - 1,32 Mo]

**Programme de surveillance des maladies à caractère professionnel.** Bien qu'à déclaration obligatoire, les signalements de maladies à caractère professionnel (MCP) sont rares. L'institut de veille sanitaire (InVS) et l'Inspection médicale du travail ont mis en place un programme de surveillance de ces MCP basé sur un réseau de médecins du travail volontaires. Les résultats des quinze de 2008 à 2011 sont maintenant disponibles. [Résultats des quinze de 2008 à 2011](#). *INVS, septembre 2014.*

**Enquête au sein des Drives** : Le groupe régional Evrest, en juin 2013, est parti de résultats issus d'enquêtes Evrest réalisées dans 3 Drives du Nord – Pas-de-Calais. Des résultats inquiétants, en termes de santé, ont incité le groupe à poursuivre les investigations sur le travail et la santé dans ces établissements, en cherchant à avoir un nombre de salariés enquêtés plus important, et en essayant de faire des liens entre la santé et les conditions de travail dans les Drives. Les résultats de l'étude sont publiés dans la lettre d'information du groupe régional. *istnf.fr le 13/02/2015.*

[Téléchargez la lettre d'information de décembre 2014 sur les Drives](#)

**Cancers professionnels** : A l'occasion de la Journée internationale contre le cancer le 4 février dernier, l'[EU-OSHA](#) a présenté un rapport sur l'évaluation des substances cancérigènes utilisées sur les lieux de travail, étape indispensable pour mieux prévenir les cancers professionnels. En publiant ce rapport, l'EU-OSHA affiche plusieurs objectifs :

- décrire les substances cancérigènes et les conditions responsables de l'apparition des cancers professionnels ;
- examiner les sources d'information et mettre en évidence les lacunes dans les connaissances scientifiques ;
- formuler des recommandations pour combler ces lacunes ;
- décrire des mesures de prévention.

[Eurogip](#), le 13/02/2015.

**Registration et étiquetage des substances cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction :** Selon un rapport publié récemment par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA), 5.675 substances étiquetées et emballées dans le cadre du règlement CLP comme cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (CMR) circulent sur le marché européen. Or, selon ce même rapport, seules 1.169 substances CMR ont été enregistrées dans le cadre du règlement REACH. Comment expliquer cette différence? [Agence européenne pour la santé et la sécurité au travail](#), le 16/02/2015.

- Rapport de l'ECHA: [2014 CMR Report \(PDF\)](#)
- Communiqué de presse de l'ETUI: [Près de 6.000 cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction en circulation en Europe](#)

**Gérer le stress et les RPS : un E-guide OSHA en français :** un outil qui fournit des informations sur le stress au travail et les risques psychosociaux pour favoriser la sensibilisation, la compréhension et la gestion de ces questions dans le lieu de travail. [Le guide électronique](#) proposé par OSHA est disponible en version française. [Istnf.fr](#), le 24/02/2015.

**Plan cancer** - Premier rapport remis au président de la République : *INCa - 02/2015 - 91 pages*.  
[Télécharger le rapport](#)

**Impact de quatre filières de traitement de l'eau en piscine sur les concentrations des Sous-Produits de Désinfection (SPD) - Une étude exploratoire :** Cette étude traite de l'impact de diverses filières de traitement sur les niveaux de SPD dans l'eau et l'air d'une piscine dans l'optique de discriminer l'efficacité de chacune et de contribuer à identifier les meilleures pratiques possible pour réduire l'exposition. *IRSST-Québec - 01/2015 - 49 pages*. [Télécharger le rapport](#) - Référence R-859

**Tâches, objectifs des IPRP de SST et pluridisciplinarité :** Analyse des résultats du questionnaire AFISST-PACTE des IPRP 2014. Ce rapport s'inscrit dans le cadre d'une demande d'étude formulée par l'Association Française des Intervenants en prévention des risques professionnels de Services interentreprises de Santé au Travail (AFISST). La demande formulée était non seulement d'analyser les données de l'étude de 2006, mais aussi de la comparer avec celle de 2014 et de mener des analyses plus approfondies. [Consulter le rapport](#). Février 2015.

## Sur le Web :

**Dossier "Risque chimique : l'air de rien tout se respire ! "** Entreprise et santé : Le n°29 - 1er trimestre 2015 vient de paraître - [Lisez l'information sur le site issuu.com](#).

**Dans le cadre de l'activité salariée, le bruit dérange.** La Carsat Nord-Picardie propose un web-dossier pour exposer les solutions en matière de protection collective pour étudier, minimiser voire faire disparaître le bruit. *Décembre 2014*. [Lire l'information sur le site entreprendre-ensemble.carsat-nordpicardie.fr](#)

**Un logiciel pour prédire l'explosibilité.** L'INERIS a développé un modèle QSPR de prédiction d'une propriété explosive des composés nitrés, qui vient d'être implémenté dans la version 3 de la QSAR Tool Box de l'OCDE et de l'ECHA. Il s'agit du premier modèle prédictif des dangers physico-chimiques des substances qui est mis à disposition des autorités publiques et des industriels dans un logiciel. [Le communiqué de presse](#). *INERIS, 29/01/2015*.

**Construire en permanence la prévention des cancers professionnels :** Un nouvel Avis d'experts. Le nouveau volume de la collection « Avis d'experts » de l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS), publié par EDP Sciences, propose de faire le point sur les connaissances sur les cancers professionnels. L'INRS a associé à la réalisation de cet ouvrage une douzaine d'organismes qui ont pour point commun de tous œuvrer, chacun dans son domaine d'activité et avec ses compétences particulières, à la prévention des cancers professionnels. [INRS](#), le 19/02/2015 [Télécharger le communiqué de presse.](#)

**Colibrisk :** Outil informatique, développé sous forme de fichier Excel, il permet de collecter et d'analyser les données utiles à l'évaluation et à la traçabilité du risque chimique. Il a été mis à jour récemment (février 2015).

Pour en savoir plus : [Site de Santé Travail, pays de la Loire.](#)

## Les chiffres en plus :

**14% de baisse des accidents du travail entre 2007 et 2013.** EUROGIP a mis en ligne sur son site, les données 2013 relatives à la France (Régime général). Il en ressort une baisse de 14% du nombre d'accidents du travail reconnus, entraînant au moins 1 jour d'arrêt et une baisse de 13% du nombre d'accidents mortels entre 2007 et 2013. En complément, un graphique présenté par [l'Irdes](#) (Institut de Recherche et Documentation en Economie de la Santé) montre l'évolution du nombre d'accidents du travail avec arrêts maladie en France entre 1985 et 2010, pour le régime général.

- [Le document](#)
- [Le graphique de l'Irdes](#)

## Actes congrès, colloques....

**5 èmes rencontres parlementaires de la santé au travail :** Restitution de l'intervention proposée par Paul Frimat, professeur des universités, praticien hospitalier, Lille 2 / CHRU Lille, le 3 février 2015, à Paris, Maison de la chimie. [ISTNE](#), le 05/02/2015.

**Société Française de Médecine du Travail - Actualités en Santé au travail et milieu de soins -** Les communications du 23/01/2015 sont en ligne : [Télécharger les présentations](#)

## La boîte à outils

**Grilles d'autodiagnostic :** Conçues par les experts de [l'ASPHME](#), ces grilles sont des outils simples d'utilisation, permettant à un employeur, à un contremaître, à un employé ou à un comité de santé et de sécurité d'intervenir sur les situations à risque associées à l'utilisation de certains équipements courants, comme les presses et les ponts-roulants.

- **Guide d'utilisation**  
[Guide d'utilisation des grilles d'autodiagnostic \(686 Ko\)](#)
- **Sécurité des machines**  
[Fraiseuses conventionnelles \(784 Ko\)](#)  
[Meuleuses fixes et meuleuses portatives \(1074 Ko\)](#)  
[Machines à rouler \(rouleuses\) \(363 Ko\)](#)  
[Perceuses à colonne \(431 Ko\)](#)  
[Scies à ruban à métal \(392 Ko\)](#)  
[Tours conventionnels \(1036 Ko\)](#)  
[Ferraillier hydraulique \(IronWorker\) \(2721 Ko\)](#)

- **Sécurité des presses**  
[Cisailles \(2078 Ko\)](#)  
[Presses plieuses \(2355 Ko\)](#)  
[Presses poinçonneuses \(2418 Ko\)](#)
- **Soudage**  
[Soudage et coupage à l'arc et à l'oxygaz \(1267 Ko\)](#)
- **Manutention**  
[Chariots élévateurs \(799 Ko\)](#)  
[Gréage et appareils de levage \(1534 Ko\)](#)  
[Manutention à l'aide d'équipement roulant non motorisé \(566 Ko\)](#)

**Sommeil et travail :** un document publié par l'Institut du sommeil et de la vigilance en collaboration avec ResMed. En médecine du travail, 20 à 40% des salariés se plaignent de leur sommeil avec pour principale conséquence la somnolence et son corolaire la baisse de vigilance. Ce guide se propose de sensibiliser dirigeants d'entreprise, médecins du travail et salariés sur l'impact majeur du sommeil et de ses pathologies sur la vie professionnelle. [INSV](#).

- [Télécharger « Sommeil et travail »](#)

**Alcool au travail : trois questionnaires pour un repérage précoce.** Ces documents conçus pour être utilisés lors des visites médicales de santé au travail favorisent le dépistage d'une consommation à risque d'alcool chez les salariés. [Info-expoprotection](#), le 05/02/2015.

**TMS :** La DGAFP\* a mis en ligne sur le site [www.fonction-publique.gouv.fr](http://www.fonction-publique.gouv.fr) le **guide TMS** qui a fait l'objet d'une concertation lors des réunions de la formation spécialisée CHSCT du Conseil commun de la fonction publique. Ce guide méthodologique, établi sur la base d'un recueil de pratiques, vise à accompagner les employeurs publics dans la mise en place d'un dispositif de prévention des troubles musculosquelettiques efficace et durable. Il offre un panel d'outils que les administrations peuvent utiliser. Le document comprend deux parties : la première décrit la procédure à mettre en place pour garantir une démarche de prévention efficace des TMS ; la seconde est un recueil de fiches pratiques. [Guide pratique : Démarche de prévention des troubles musculo-squelettiques \(TMS\) - 913.9 Ko](#). DGAFP, le 03/02/2015.

\*La direction générale de l'administration et de la fonction publique.

**Addictions : Mésusage de l'alcool.** Recommandation de bonne pratique, dépistage, diagnostic et traitement d'après la méthode « Recommandation pour la pratique Clinique ». ANPAA/EUFAS/SFAlcoologie, le 09/02/2015. [Consulter le document](#).

**15 propositions pour entrer dans le métier de charpentier-couvreur et y rester fidèle :** L'Aract Lorraine et la Chambre de Métiers et de l'artisanat des Vosges ont réuni les charpentiers-couvreurs vosgiens pour une action commune. Cet outil présente de manière synthétique des actions pour renforcer la qualité de vie au travail dans le métier de la charpente-couverture. [ANACT](#), le 21/01/2015. [Télécharger le guide gratuit](#)

**Santé et performance : tous gagnants! [Un guide de la CARSAT Rhône-Alpes](#).** Ce guide d'évaluation à l'usage des entreprises propose des pistes opérationnelles pour faire de la santé un levier de performance globale, en plaçant le travail et les dynamiques collectives au cœur de la démarche. Direccte Rhône-Alpes - Région Rhône-Alpes - Thésame - Carsat Rhône-Alpes - 11/2014 - 60 pages.

**Organisation des premiers secours** : La défibrillation cardiaque en milieu de travail, une onde de choc... pour la vie. Ce dépliant donne de l'information générale sur l'utilisation du défibrillateur externe automatisé (DEA) en entreprise. On y décrit ses avantages, son fonctionnement et les critères à considérer pour en faire l'acquisition. On y précise aussi quelle formation les secouristes en milieu de travail doivent suivre pour l'utiliser de façon sécuritaire. CSST-Québec - 02/2015 - 5 pages. [Télécharger le dépliant](#) - Référence DC 100-1198-4

**APSAM** : des guides de prévention et des brochures sur des sujets touchant la santé et la sécurité du travail (solutions ergonomie, ...) [Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail Affaires Municipales](#) [Québec] :

- Collecte d'ordures ménagères : le choix d'un camion avec bras assisté,
- Guide de l'éboueur,
- La bibliothèque publique, un lieu de travail : l'ergonomie appliquée à un projet d'aménagement de comptoir de service,
- Guide d'enquête et d'analyse des accidents du travail,
- Les travaux de déneigement : la prévention des accidents

**Déplacements en Afrique** : Avant tout déplacement, il convient d'établir un programme de vaccination qui tient compte de deux critères :

- L'obligation administrative : elle correspond à la protection du pays contre un risque infectieux venant de l'extérieur apporté par le voyageur,
- Les risques réels encourus par le voyageur : ils varient en fonction de la situation sanitaire du pays visité, des conditions et de la durée du séjour, des caractéristiques propres du voyageur, en particulier l'âge et aussi les vaccinations antérieures. *AIST84-Vedene - 11/2014.*

- [Télécharger la plaquette](#)

**Conduire un projet d'amélioration des Conditions de Travail dans le secteur de l'agroalimentaire** : Les bonnes questions à se poser pour réussir un projet d'investissement en y intégrant la prévention des risques. ARACT Pas de Calais – Mise en ligne 01/2015 - 24 pages. [Télécharger le guide méthodologique](#)

**Enquêtes sur les accidents du travail et les maladies professionnelles** : Le présent guide vise à fournir aux inspecteurs du travail les compétences nécessaires pour mener des enquêtes efficaces sur les accidents du travail, les maladies professionnelles et autres événements inattendus (tels les événements dangereux et les quasi-accidents/incidents), qui auraient pu causer des lésions corporelles aux travailleurs ou à la population. Il ne faut pas perdre de vue que les accidents du travail, les maladies professionnelles et autres événements inattendus sont évitables. Une enquête efficace permettra d'identifier non seulement les facteurs de causalité, mais aussi les mesures qui auraient pu empêcher l'événement de se produire. [OIT](#), le 25/02/2015.

[Consulter le guide](#)

## Histoire :

Et parce que le **8 mars**, c'est bientôt...: [Histoire de l'entrée des femmes en médecine](#)